

VAPOTER (Une leçon pour les <<muftis>> crétins)
(À partir de l'article original en anglais du magazine The Majlis)
(Édition de Décembre 2019)

Le vapotage ou la cigarette électronique ou plus précisément la fumée du diable, est peut-être pire que la cigarette ordinaire.

Tandis que certains crétins de <<muftis>>, esclaves du désir charnel, se sont empressés d'émettre des fatwas corrompues pour rendre la chose licite et ainsi apaiser Iblîs, les informations suivantes fournies par des experts en la matière devraient être salutaires et épurer les esprits de ces <<muftis>> de l'urine d'Iblîs qui entoure leurs cerveaux, d'où les vite-fait de fatwas infondées et redondantes ayant pour moteur les shaytôniyat et nafsâniyat.

Vapoter équivaut à de l'intoxication au gaz (paroles d'experts)
Par Henry Bodkin

Vapoter endommage les poumons à l'instar de la nuisance du à l'aspiration d'un gaz toxique, tel que cela a été révélé par des tests.

Des experts aux U.S.A ont mis en garde contre une crise sanitaire public imminente, après qu'ils aient examinés des échantillons de tissus organiques pris chez des vapoteurs (par biopsie) tandis que ces derniers avaient intérieurement subi des dégâts dû à des particules chimiques nocives.

Pour la première fois, les scientifiques ont revues la biopsie des poumons d'un groupe de patients qui sont tombés malades après avoir fumés de la cigarette électronique, il y en a deux parmi eux qui en sont morts.

VAPOTER (Une leçon pour les <<muftis>> crétiens)
(À partir de l'article original en anglais du magazine The Majlis)
(Édition de Décembre 2019)

L'équipe de la clinique Mayo dans la ville de Phoenix, en Arizona, a espérée découvrir des dommages résultant du dépôt de graisses provenant les liquides du vapotage.

Au lieu de ça, ils ont découvert de graves lésions communément observées chez les victimes d'attaques au gaz.

L'étude, publiée dans le journal New England, fait office de préoccupation sur le statut la production des cigarettes électroniques (est elle vraiment – avec ses produits finis - moins nocive que la production des cigarettes ordinaires).

Des 17 patients qui firent l'objet d'une biopsie pour l'étude, huit seulement n'ont consommés que de la cigarette électronique (sans la mélanger à autre chose). Néanmoins, tous ont des dépôt mousseux indiquant une pneumonie fibrineuse aigu (des sortes de scarification internes). Celui qui a mené l'étude, Dr Brandon Larsen, a dit : "il semble y avoir un genre de blessure chimique, pareille à ce que l'on voit chez ceux ayant été exposés aux fumées chimiques toxiques, gaz empoisonnés et autres agents toxiques."

Parmi les patients de l'étude, 12 ont vapotés en y mêlant du chanvre ou de l'huile de cannabis. Cela en dit beaucoup, car le lobby du vapotage ainsi que certains scientifiques avancent que les récentes séries de maladies relatives au vapotage sont le résultat de la THC, le principe actif du chanvre, autrement appelé cannabidiol (CBD).

(The Telegraph, extrait de The Herald daté du 4/10/19)

Le 'Aql d'un mou- mine, quand ce n'est pas contaminé par des *shaytôniyat* et *nafsâniyat*, comprendra aisément le mal et les effets nuisibles de la

VAPOTER (Une leçon pour les <<muftis>> crétins)
(À partir de l'article original en anglais du magazine The Majlis)
(Édition de Décembre 2019)

pratique satanique consistant à fumer du tabac ou de la cigarette électronique. Le besoin de connaissances académiques avec une certaine expertise est exempté par la clarté des faits relatif à ce mal. Mes les jouhala de <<muftis>> de notre époque – ou la plupart d'entre eux – ont assumés le *koufr* d'effacer du contenu des livres de shariah, le principe de *Dharar* (nuisance) qui est un *sabab* (cause/ motif) fondamental pour établir le *hourmat* (interdiction). Le verre et le sable – par exemple - sont harâm à la consommation, pas parce qu'ils sont impurs, mais à cause de leur *Dharar*.

Les crétins de <<muftis>> en carton sont fondus du fait de tourner leurs racontars nafsâni autour de l'avis *Makrouh* dans lequel se sont aventurés certains grands oulémas. À chaque fois et partout que/ où ses <<muftis>> parviennent à saisir une bribe (pour corroborer leurs dires), ils le font sans hésiter et sans la moindre compréhension des dommages qu'ils infligent sur la santé et l'éthique des *awwâmoun nâss* (les masses de gens profanes).

Les oulémas qui ont donnés l'opinion du *kahârat* ignoraient totalement les terribles conséquences nuisibles du fait de fumer, d'où leur point de vue basé sur le *karâhat* (caractère détestable), ET NON la permission donnée de pratiquer l'acte, telle qu'émise par velléité manifeste, et aussi avec un certain parti-pris pour un 'âlim al haqq qui a malheureusement pris l'habitude de fumer la chicha. Mais de telles erreurs de nos devanciers ne seront jamais des *dalîl* dans la shariah. Ceux qui utilisent et manipulent les erreurs et faux-pas d'illustres oulémas pour soutirer des licences afin d'apaiser les ardeurs et d'obtempérer faces aux ordres du nafs pour plaire aux ignares, sont coupables d'un manque insouciant de considération pour la shariah et le bien-être physique, éthique et spirituel de la oummah.

Y a-t-il le moindre Sahâbi ou Akâbir des Salafous Sôlihîne qui avait l'habitude de fumer ?

VAPOTER (Une leçon pour les <<muftis>> crétins)
(À partir de l'article original en anglais du magazine The Majlis)
(Édition de Décembre 2019)

Vapoter et fumer sont des actes sataniques qui sont harâm de manière flagrante. Aucun musulman à l'esprit préservé de *shaytôniyat* manquera de comprendre l'infamie de ces pratiques malfaisantes.